



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 juin 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quatorzième session

Point 6 de l'ordre du jour

### Examen périodique universel

## Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel\*

### Fidji

Additif

### Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements exprimés et réponses de l'État examiné

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

## Réponses de Fidji aux 103 recommandations

<i>Recommandations</i>	<i>Réponses</i>	<i>Observations</i>
1.	Acceptée	Concernant les recommandations 1 à 7, la République de Fidji estime de son devoir de ratifier tous les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme afin de protéger les droits de ses citoyens. Néanmoins, elle souhaite préciser qu'avant toute ratification, l'État doit évaluer certains facteurs pertinents pour faire en sorte de pouvoir appliquer pleinement lesdits textes et s'acquitter des obligations qui en découlent. La République de Fidji s'est donc fixé un cadre de dix ans au cours duquel elle n'épargnera aucun effort pour mettre en œuvre toutes les principales conventions relatives aux droits de l'homme.
2.	Acceptée	Voir 1. ci-dessus.
3.	Acceptée	Voir 1. ci-dessus.
4.	Acceptée	Voir 1. ci-dessus.
5.	Acceptée	Voir 1. ci-dessus.
6.	Acceptée	Voir 1. ci-dessus.
7.	Acceptée	Voir 1. ci-dessus.
8.	Acceptée	Fidji a supprimé la peine de mort de son Code pénal. La question de la suppression de la peine capitale du Code pénal militaire est actuellement à l'étude.
9.	Acceptée	Voir 1. ci-dessus.
10.	Acceptée	
11.	Acceptée	Fidji s'est fixé un calendrier de retour à la démocratie. Dans le cadre de la feuille de route pour la démocratie et le développement économique durable («La feuille de route»), Fidji organisera des élections en 2014. Il n'y a pas de négociation au sujet de ce calendrier et le Gouvernement est résolu à s'acquitter de l'ensemble de son programme de réformes pour 2014; à cette fin, il demande l'aide de la communauté internationale.
12.	Acceptée	En ce qui concerne la primauté du droit et celle des droits de l'homme. Néanmoins, contrairement à ce qui a été suggéré, la Constitution de 1997 ne sera pas rétablie.
13.	Irréalisable	Il est prévu que le Parlement soit constitué après les élections générales qui auront lieu en 2014, comme stipulé dans la feuille de route.
14.	Irréalisable	Fidji a une autorité légitime, dans le cadre d'un nouvel ordre juridique. L'État fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir et protéger les droits de ses citoyens.
15.	Acceptée	
16.	Acceptée	

<i>Recommandations</i>	<i>Réponses</i>	<i>Observations</i>
17.	Irréalisable	Le Gouvernement s'est efforcé, par plusieurs décrets, de garantir la protection des droits de l'homme dans la législation interne. Cependant, Fidji ne rétablira pas la Constitution de 1997 et ne rétablira pas dans leurs fonctions les juges et autres fonctionnaires des organes judiciaires révoqués par le Président en avril 2009.
18.	Acceptée	À lire en parallèle avec l'explication donnée concernant la recommandation 11.
19.	Acceptée	Le Gouvernement entend appliquer cette recommandation dans le cadre de la feuille de route.
20.	Acceptée	La feuille de route de Fidji pour la démocratie et le développement économique durable fixe la succession des événements et le programme des réformes institutionnelles jusqu'à 2014, année des élections et du retour au régime parlementaire.
21.	Acceptée	Voir 20. ci-dessus.
22.	Acceptée	Des élections rapides et crédibles auront lieu en 2014.
23.	Acceptée	En 2014.
24.	Irréalisable	
25.	Acceptée	En 2014.
26.	Acceptée	Pour les élections qui auront lieu en 2014.
27.	Acceptée	Le Gouvernement fidjien a décidé qu'il lèverait les mesures d'exception dès que le décret sur les médias serait promulgué.
28.	Acceptée	Voir 27. ci-dessus.
29.	Acceptée	Voir 27. ci-dessus.
30.	Acceptée	Voir 27. ci-dessus.
31.	Acceptée	Voir 27. ci-dessus.
32.	Acceptée	
33.	Acceptée	
34.	Acceptée	
35.	Acceptée	
36.	Pas acceptée	Fidji n'abrogera pas le décret relatif aux droits de l'homme car c'est le seul texte de loi qui garantit l'existence de la Commission fidjienne des droits de l'homme. Le Gouvernement est déterminé à appliquer le décret et à nommer les membres de la Commission mais il a rencontré des réticences dues aux restrictions des déplacements imposées par certains voisins des Fidji.
37.	Acceptée	
38.	Acceptée	

<i>Recommandations</i>	<i>Réponses</i>	<i>Observations</i>
39.	Acceptée	
40.	Acceptée	
41.	Acceptée	
42.	Acceptée	
43.	Acceptée	
44.	Acceptée	
45.	Acceptée	Fidji répondra positivement aux demandes de visite adressées par des rapporteurs spéciaux et coopérera avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Néanmoins, elle préfère que les visites soient précédées de demandes.
46.	Acceptée	Voir 45. ci-dessus.
47.	Acceptée	Voir 45. ci-dessus.
48.	Acceptée	Voir 45. ci-dessus.
49.	Acceptée	Voir 45. ci-dessus.
50.	Acceptée	Voir 45. ci-dessus.
51.	Acceptée	Voir 45. ci-dessus.
52.	Acceptée	Voir 45. ci-dessus..
53.	Acceptée	Voir 45. ci-dessus.
54.	Acceptée	
55.	Acceptée	
56.	Acceptée	
57.	Acceptée	Voir 8. ci-dessus.
58.	Acceptée	Voir 8. ci-dessus.
59.	Acceptée	Voir 8. ci-dessus.
60.	Acceptée	
61.	Acceptée	
62.	Acceptée	Le Gouvernement ne peut engager d'enquêtes tant qu'il n'a pas été saisi d'une plainte de la part de l'autorité concernée.
63.	Acceptée	
64.	Acceptée	
65.	Acceptée	
66.	Acceptée	

<i>Recommandations</i>	<i>Réponses</i>	<i>Observations</i>
67.	Acceptée	
68.	Acceptée	
69.	Acceptée	
70.	Acceptée	
71.	Acceptée	
72.	Acceptée	
73.	Acceptée	
74.	Acceptée	
75.	Acceptée	
76.	Acceptée	
77.	Acceptée	
78.	Acceptée	
79.	Acceptée	
80.	Acceptée	
81.	Acceptée	
82.	Acceptée	
83.	Acceptée	Des élections auront lieu en 2014.
84.	Acceptée	
85.	Acceptée	Fidji possède une magistrature indépendante et impartiale qui fonctionne dans le cadre d'un nouvel ordre juridique.
86.	Acceptée	
87.	Acceptée	
88.	Acceptée	
89.	Acceptée	Fidji ne rétablira pas dans leurs fonctions les juges, les magistrats et les autres fonctionnaires des organes judiciaires révoqués en avril 2009.
90.	Pas acceptée	
91.	Acceptée	
92.	Acceptée	
93.	Acceptée	Fidji prendra des mesures lorsqu'elle aura été saisie de plaintes officielles.
94.	Acceptée	

<i>Recommandations</i>	<i>Réponses</i>	<i>Observations</i>
95.	Acceptée	
96.	Acceptée	
97.	Acceptée	
98.	Acceptée	
99.	Acceptée	
100.	Acceptée	
101.	Acceptée	
102.	Acceptée	
103.	Acceptée	

---